

S&D CONFERENCE

**EU ACTION FOR  
WHISTLEBLOWER  
PROTECTION**

**THURSDAY  
20.10.2016  
9:00-12:00**

**EUROPEAN  
PARLIAMENT  
ROOM ASP A3G-2  
BRUSSELS**

**INTRODUCTION:**  
Whistle-blowing: fairness, at which cost?

**DEBATE I:**  
How to protect whistleblowers?  
Towards an EU wide legislative framework

**DEBATE II:**  
What can we learn from national experience?

**HOSTED:**  
Evelyn Regner, S&D JURI Coordinator  
Pervenche Berès, S&D ECON Coordinator



**CONFÉRENCE S&D :**

**« UNE ACTION EUROPÉENNE POUR LA  
PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE »**

**PARLEMENT EUROPÉEN - BRUXELLES -  
20.10.2016**

**CONCLUSION PAR PERVENCHE BERÈS,  
COORDINATRICE S&D DE LA COMMISSION  
ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE**

Chers experts, chers collègues,

Mesdames et messieurs,

Avec Evelyn Regner, nous voulons très solennellement et avec sincérité vous remercier toutes et tous pour votre participation aujourd'hui. Mais aussi et surtout, vous les intervenants, pour votre contribution et votre engagement, tellement nous mesurons l'importance de votre action.

Comme sociaux-démocrates, puisque cette conférence est organisée par la famille social-démocrate, nous voulons être à l'avant-garde dans le combat pour vous accompagner.

Chacun d'entre vous représente exactement ce que nous, d'une certaine manière, devons suivre comme exemple. Lorsque l'on s'engage dans une action, il en va à la fois de son déterminant personnel, et de la contribution individuelle, cette petite pépite, que l'on apporte à la cause collective. Et c'est un salut tout particulier que je veux vous adresser en ce sens, pour l'aide que vous venez de nous apporter ce matin, et pour les rendez-vous futurs qui permettront de continuer le travail, pour le faire déboucher sur des propositions concrètes.

Je remercie aussi la Commission [européenne] d'avoir assisté à l'ensemble de l'exercice et j'espère qu'elle a pu prendre note de tout ce qui a été dit d'utile ce matin, pour, je n'en doute pas, que l'ensemble de cet exercice permette de marquer des progrès véritables.

Je voudrais commencer par deux remarques générales. La première : comme parlementaire européenne, j'ai eu la responsabilité d'un rapport très global en 2010 sur l'analyse de la crise économique, financière et sociale. A l'époque, évidemment, une question nous préoccupait, celle de savoir comment s'occuper de ces structures, de toutes sortes, que l'on disait « *too big to fail* » (TBTF). Et à l'époque, j'avais proposé que l'on complète cette dénonciation du TBTF par un « *too close to speak* ». Le travail des lanceurs d'alerte existe aussi parce qu'il y a cette opacité entretenue par la proximité. En France, sous la troisième République, on parlait des « 200 familles ». Les « 200 familles » c'est cette idée que l'on se tient : « je te tiens, tu me tiens par la barbichette »... Je protège ton intérêt, tu protèges le mien ! Et on fait des choses peu recommandables ensemble, des choses qui devraient être surveillées : d'où la logique du « *too close to speak* ». Et c'est cela, le travail des lanceurs d'alerte dont, jour après jour, nous comprenons la nécessité.

La seconde remarque est un peu plus générale, c'est que le débat dans lequel nous sommes inscrits, est un débat aussi vieux que l'organisation de la société, mais qui a pris une certaine vigueur quand les travaux du GAFI ont débuté en 1989 sur la question du blanchiment des capitaux. À ce moment-là, le grand débat que nous avons, Evelyn Regner, -en sa qualité de coordinatrice SD de la commission JURI-, et moi-même, s'est ouvert en grand entre les chancelleries et les ministères des finances. La bataille majeure portait sur la question de l'accès ou non aux sources des journalistes et des avocats, de savoir comment l'on protège les avocats et les journalistes dans leur accès aux sources.

Quelques mots pour conclure ce séminaire très riche : d'abord, nous ne partons pas de rien. Il y a votre travail, votre acquis. Et il y a aussi certains textes utiles qui existent déjà - les intervenants me corrigeront si je fais preuve d'ignorance ou si je me trompe-, au niveau européen. La législation sur l'abus de marché et les textes qui en découlent, sont aujourd'hui les textes les plus aboutis en ce sens.

De ce que j'ai entendu de nos travaux, j'identifie deux éléments : les obstacles qui sont devant nous, et ce que vous avez exprimé comme besoin.

Les obstacles, nous les connaissons. Ils vont être immenses. Mais à la fin de cette matinée, nous avons pu les identifier ; nous pourrions mieux les déjouer. Il y a la question de la subsidiarité. Il y a la question du secret des affaires. Il y a la question de la protection des données. Il y a la question de la délation ou de suspicion de comportements vicieux ou encore de possibles agendas cachés des lanceurs d'alerte, qui relèvent sans doute plus de la psychologie que de la réalité objective. Mais ces questions, il faut aussi pouvoir les désamorcer pour crédibiliser totalement le rôle social d'intérêt général du lanceur d'alerte.

Qu'avons-nous ensuite identifié comme éléments à prendre en compte ?

Il y a effectivement cette question de l'anonymat autour de laquelle il faut pouvoir travailler. Il y a la question du soutien du lanceur d'alerte. Et là, je crois que l'Europe devra choisir le bon modèle. Et c'est tout l'exercice dans lequel la Commission est engagée pour opérer une sorte de benchmark des bonnes pratiques européennes, pour relever là où les choses sont les plus efficaces, et là où les choses ne sont peut-être pas si efficaces que nous le souhaiterions. Veut-on un modèle où le lanceur d'alerte peut recevoir un pourcentage sur l'affaire qu'il dénonce en fonction des sommes épargnées ? Ou un cadre juridique d'accompagnement, de soutien par le paiement des frais d'avocats, de conseils, de possibilités de reconversion, -comme cela a été indiqué par Raphaël Halet-, est-il préférable ? Je n'ai peut-être pas besoin de vous dire où va ma préférence... mais je pense que c'est un thème sur lequel il faut travailler, expertiser, dire les choses clairement, pour ne pas faire fausse route au moment où l'on s'engagera dans une solution européenne.

Et puis je crois que nous devons, ensemble, continuer à travailler, et j'ai entendu des éléments de réponse dans ce sens - sur le « râteau » que nous devons mettre en place. Parce que là, nous nous occupons du manche du râteau, qui est le lanceur d'alerte, celui qui identifie la chose. Mais il faut pouvoir ratisser sur l'ensemble des champs qui nous permettent de couvrir ce dont vous avez parlé. Et en disant cela, je pense évidemment à la question de la gouvernance d'entreprise. On n'a pas tellement parlé ce matin de la coresponsabilité des membres des conseils d'administrations. Mais il faut aussi considérer cette question, me semble-t-il. De la possibilité, pour le lanceur d'alerte, d'avoir un rôle d'information auprès des salariés des entreprises : doit-il y avoir un « droit de rebond » ? Sur la question des cabinets d'audits et de leurs fameuses murailles - pour ma part, je ne crois pas aux murailles de Chine, ça n'existe pas, c'est comme la ligne Maginot, ça ne résiste pas - c'est pour ça que je dis « *too close to speak* ». Dans une entreprise, quand on dresse cette muraille de Chine et que l'on se retrouve à midi à la cafeteria, la muraille tombe ! Nous le savons bien ! La question de la séparation entre le travail d'audit et celui de conseil fiscal, bien identifiée lors des travaux de la commission TAX, doit partie des éléments du « râteau » qu'il faut mettre en œuvre. La Commission devrait faire des propositions en ce sens. La question de l'inversion de la charge de la preuve, c'est une arme redoutable. Je constate qu'aujourd'hui, c'est une proposition qui existe dans un certain nombre de législations qui n'ont rien à voir avec les lanceurs d'alerte, et je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas aussi l'instaurer dans ce domaine, alors qu'elle est utilisée dans des champs où elle est beaucoup plus difficile à mettre en œuvre que dans celui qui nous intéresse ici. Ce n'est pas à moi à ce stade de faire la hiérarchie de vos revendications ou de nos propositions, mais, à titre intérimaire, si je peux faire une suggestion, il me semble que le soutien matériel, financier, psychologique des lanceurs d'alerte et l'inversion de la charge de la preuve pourraient représenter une petite hiérarchie des priorités.

J'en viens à l'essentiel : que doit-on faire maintenant au niveau européen ? D'abord, désigner notre rapporteur - je l'espère, Virginie Rozière, qui est absolument déterminée dans ce travail, qui bénéficiera, j'en suis certaine, de toute votre expertise, de toute votre écoute - et sur lequel repose beaucoup de notre engagement afin que la Commission bouge. La Commission est dans une situation ambivalente, et il est toujours très facile pour elle de s'abriter derrière la question de la base légale. Il y a une expression en français qui dit : « On ne saurait faire boire un âne qui n'a pas soif ». Mais on sait très bien que les bases légales, on peut les trouver. Dans la directive « abus de marché », on l'a trouvée. Et ce matin même, en commission des Affaires constitutionnelles, on est en train de voter - un avis sur le rôle des lanceurs d'alerte dans la protection des intérêts financiers de l'UE, pour un rapport

d'initiative de la commission du contrôle budgétaire, en se fondant sur ce précédent de l'abus de marché. Vous voyez donc à quel point les instances de cette maison sont mobilisées sur cette affaire.

Si la Commission n'y parvient pas, je pense que Virginie Rozière tracera le chemin pour éclairer où sont les bases légales, qui permettront d'embrasser l'ensemble de la problématique et des profils des lanceurs d'alerte. Les journalistes sont aujourd'hui, après Luxleaks etc. très en haut des radars, mais n'oublions pas d'accorder exactement la même importance aux salariés. Il y a de ce point de vue un faisceau de professions qui ont besoin d'être protégées. Jusqu'à présent, nous tâtonnons et tout se gère au cas par cas, par strate. On a commencé avec « abus de marché », là on essaie de le faire sur la protection des intérêts de l'Union. Il est clair que nous avons besoin, même si je sais très bien que ce n'est pas une tâche facile, puisqu'il n'y a pas de sanction pénale au niveau européen, de l'équivalent d'une directive-cadre. Et pour avoir bataillé dans cette maison depuis le premier jour de mon arrivée –il y a très longtemps — en faveur d'une directive-cadre sur les services publics, avec Evelyn Regner, - je souhaite que nous soyons le plus efficace possible. Parce que nous avons là un sujet d'une très grande actualité, d'une très grande importance.

D'une certaine manière, j'ai bon espoir que nous y parvenions. J'en veux pour preuve ce qui est en train d'être engagé dans plusieurs Etats membres comme par exemple au Royaume-Uni qui a pris de l'avance, - c'est dommage qu'il nous quitte, mais ce n'est pas une raison pour ne pas aller y copier des idées lorsqu'elles sont bonnes, quand ils ont raison, en terme de démocratie, c'est souvent une bon source, sauf quand... Ou en France où un texte important est en passe d'être adopté, -et je crois qu'à cet égard il faut remercier Mme Meyer pour la contribution qu'elle y a apportée-. Il me semble donc qu'il y a un mouvement général qui conforte cette idée, qu'au fond, les Etats membres seraient peut-être très heureux que la Commission vienne avec une bonne proposition. Non pas une proposition qui entrerait dans tous les détails, parce que l'on ne peut pas, dans une directive de cette nature, régler tous les sujets. Je pense que les Etats membres ont tout intérêt à une telle directive qui leur permettrait, *in fine*, de conforter l'intérêt général.